

Le 8 Juin 2005

A.D.E.A.R.

**Association pour la Défense de l'Environnement
d'Antibes et sa Région.**

**Agréée pour le Département
des Alpes Maritimes**

**Boîte Postale 553
06631 ANTIBES CEDEX**

Monsieur LE PRESIDENT
de la CPDP LGV PACA
1, Boulevard Dugommier
13001 MARSEILLE

COPIE

Réf./ lettre cndp du 26 Mai 05

Monsieur le Président,

Devant la complexité du projet soumis au Débat Public, qui met en évidence des opinions divergentes, et parfois même opposées, il serait souhaitable pour la poursuite du débat que la Commission procède à une seconde consultation, ne retenant que deux options agréées par le maître d'œuvre.

Pour notre part, nous estimons nécessaire de privilégier la desserte, par la LVG, des principales villes du Sud-Est : Toulon, Cannes, Antibes et Nice ; au besoin par l'utilisation de la 3^{ème} voie SNCF de Cannes à Nice, sans implication d'un projet d'Arc méditerranéen dont les Italiens se sont eux – mêmes exclus.

Afin d'éviter la claustrophobie des voyageurs, par l'abondance ou la longueur des tunnels, il serait souhaitable d'adopter la solution des voies semi - enterrées, préservant l'environnement, et réductrices des nuisances sonores et visuelles.

En ce qui concerne les modalités d'information et de participation des acteurs et du public, elles nous paraissent conformes aux exigences d'une telle concertation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Roger VALLERAND
Président de l'A.D.E.A.R.